

# RÈGLEMENT

Elle créa 2013

voxy  ELLES

Donnons de la voix à vos projets !



## ARTICLE 1 : OBJET ET CATÉGORIES DES PRIX ELLECRÉA

Ce Prix s'adresse aux femmes créatrices ou repreneuses d'entreprises et aux femmes et aux hommes ayant une politique de mixité au sein de leur entreprise dans le Loiret.

### POURQUOI Y PARTICIPER ?

- Pour une meilleure reconnaissance et communication de votre société
- Pour bénéficier d'un réseau

### TROIS CATÉGORIES

#### 1<sup>er</sup> Prix : création et reprise

Sont primables les créations et reprises d'entreprises effectives intervenues entre 1 et 5 ans.

#### 2<sup>ème</sup> Prix : création innovante

Sont primables les entreprises oeuvrant dans le domaine de l'innovation.

#### 3<sup>ème</sup> Prix : management mixité/égalité

Sont primables les entreprises ayant une démarche faisant la part belle à l'égalité femmes/hommes.

## ARTICLE 2 : CANDIDATURES

Le Prix est ouvert aux femmes et aux hommes :

- Créateurs/trices d'une entreprise à titre individuel, exerçant son activité dans le Loiret.
- Créateurs/trices ou repreneurs/ses d'une société commerciale (SARL, SA, SAS) dans laquelle le/la candidat(e) doit être majoritaire ou égalitaire dans la détention du capital social et détenir la fonction de gérant(e) ou de mandataire social ou de Président(e), exerçant son activité dans le Loiret.

## ARTICLE 3 : RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le blog : <http://www.asso-voyelles.fr>

Les dossiers dûment complétés sont à retourner par courrier recommandé avec accusé de réception, avant le 13/05/2013, minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Voy'elles – Centre d'Innovation

16 rue Léonard de Vinci – 45074 Orléans cedex 2

Les dossiers comprendront les renseignements indiqués dans le dossier de candidature ainsi que le présent règlement paraphé et signé par le porteur du projet.

Aucun dossier reçu après cette date de réception impérative ne sera retenu.

## ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de membres de Voy'elles et du RCOL (Réseau Création Orléans Loiret). Il est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel. Les membres du Jury s'engagent à la confidentialité et sont tenus au secret. Seule la fiche de synthèse sera publique.

## ARTICLE 5 : PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE PRIX

Les critères retenus pour la notation des dossiers sont notamment :

- La personnalité et le parcours de la porteuse ou du porteur du dossier présenté
- Le côté innovant du projet
- Les perspectives de développement
- La mise en place d'actions concrètes en faveur de la mixité dans l'entreprise

## ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les candidates et candidats pré-sélectionnés par le Jury pourront être invités à présenter leur dossier. Lors de cette présentation, ils défendront leur dossier auprès du Jury. La présentation se déroulera en 30 minutes par candidat : 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

## ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours de la conférence Voy'Elles.  
La présence des candidats est vivement souhaitée.  
La date et le lieu seront indiqués sur le blog <http://www.asso-voyelles.fr>.

## ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET RESPONSABILITÉS

La participation au Prix Ellecréa implique l'acceptation du présent règlement.  
En cas de force majeure, les prix Ellecréa pourront être interrompus, retardés ou annulés, sans recours possible.

## ARTICLE 9 : INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour toute information, merci d'adresser vos questions par mail à :  
[stephanie.besson@tech-orleans.fr](mailto:stephanie.besson@tech-orleans.fr)  
<http://www.asso-voyelles.fr>

Signature et cachet de l'entreprise du porteur de projet,  
précédée de la mention "lu et approuvé"  
et suivie du nom et du prénom du porteur de projet.